

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ

Tremblay-en-France

Tremblay-en-France, le 28 décembre 2020

# La municipalité condamne fermement l'organisation d'une fête clandestine à Tremblay-en-France

Un agent municipal de la ville de Tremblay-en-France a organisé de manière clandestine le samedi 26 décembre 2020 la fête de son mariage au sein d'un équipement municipal auquel il avait accès du fait de ses fonctions. Suite à la plainte de riverains et aux alertes sur les réseaux sociaux, les polices nationale et municipale sont intervenues pour y mettre fin. L'auteur des faits a été interpellé et mis en garde à vue. Une procédure judiciaire est en cours.

C'est un acte inadmissible de la part d'un agent communal, au moment où la population se voit imposer d'importantes restrictions pour lutter contre la propagation du virus de la Covid-19. Nous le condamnons avec la plus grande fermeté.

L'agent incriminé avait formulé auprès de sa hiérarchie des demandes de prêt de cet équipement. Ces demandes lui avaient été clairement refusées. Il est passé outre.

Une procédure de suspension a été engagée avec effet immédiat, sans traitement, et ce à titre conservatoire dans l'intérêt du service. La Ville va saisir le conseil de discipline du Centre interdépartemental de gestion de la Petite couronne, selon la procédure disciplinaire légale en vigueur.

La Ville demandera à ce conseil de discipline de prononcer une exclusion sans traitement de 6 mois.

La Municipalité

**François ASENSI**  
Maire de Tremblay-en-France  
Conseiller métropolitain  
Député honoraire